

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

Secrétariat général

Service des politiques supports et des systèmes d'information

Département des politiques ministérielles de fonctionnement et d'achat durables

Note du 1^{er} avril 2016 relative à la préparation du bilan 2015 du plan d'action « administration exemplaire pour la transition écologique, administration zéro gaspillage » et à l'établissement de l'état de référence du plan ministériel « administration exemplaire » 2015-2020 des services des ministères de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) et du logement et de l'habitat durable (MLHD)

NOR : DEVK1607098N

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Date de mise en application : immédiate.

Résumé : l'instruction n° 5769/SG du Premier ministre du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020 demandait à chaque ministre de bâtir et mettre en œuvre un plan d'action pour la période 2015-2020. Elle précisait par ailleurs que les plans d'action feraient l'objet d'un suivi annuel fondé sur une série d'indicateurs, le résultat de ce suivi devant être adressé au CGDD au plus tard le 31 mai de chaque année. La présente note a pour objet le lancement des opérations de collecte de données et informations en vue du bilan 2015 du plan d'action « administration exemplaire pour la transition écologique, administration zéro gaspillage » et de l'état de référence (ou état zéro) au 31 décembre 2015 du plan d'action ministériel 2015-2020 pour l'ensemble des services des ministères de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du logement et de l'habitat durable. Elle précise les modalités de recueil et le planning des opérations.

Catégorie : note adressée par les ministres de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du logement et de l'habitat durable aux services chargés de son application.

Domaine : écologie – développement durable.

Type : instruction aux services déconcentrés.

Mots clés liste fermée : Énergie et Environnement.

Mots clés libres : administration exemplaire – plans d'action – transition écologique – transition énergétique – croissance verte – économies d'énergie dans les bâtiments – mobilité durable – déchets – zéro gaspillage – préservation des ressources – biodiversité – achats durables – achats responsables – gouvernance – responsabilité environnementale et sociale – bilan.

Références :

Plan d'action « administration exemplaire pour la transition écologique, administration zéro gaspillage » du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR) adopté en conseil des ministres le 4 février 2015 ;

Instruction n° 5769/SG du Premier ministre du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020.

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et la ministre du logement et de l'habitat durable aux préfets de région (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL]; direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France [DRIEA]; direction régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement d'Île-de-France [DRIEE]; direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France [DRIHL]; direction interrégionale de la mer [DIRM]; direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DEAL] [Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion]; direction de la mer [DM] [Guadeloupe, Guyane, Martinique, sud Océan Indien]; direction des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon [DTAM]); préfets coordonnateurs des itinéraires routiers (direction interdépartementale des routes [DIR]); services techniques à compétence nationale (Centre d'études des tunnels [CETU]; Centre national des ponts de secours [CNPS]; service technique des remontées mécaniques et des transports guidés [STRMTG]); établissements d'enseignement (École nationale des techniciens de l'équipement [Aix-en-Provence, Valenciennes]); au centre ministériel de valorisation des ressources humaines (centres de valorisation des ressources humaines [Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse, Tours] et Centre d'évaluation, documentation et innovation pédagogiques [CEDIP]); bureau des cabinets (cabinet de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer chargé des relations internationales sur le climat; cabinet de la ministre du logement et de l'habitat durable; cabinet du secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche; cabinet de la secrétaire d'État chargée de la biodiversité); à l'administration centrale (direction générale de l'énergie et du climat; direction générale des infrastructures, des transports et de la mer; direction générale de l'aviation civile; direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature; direction générale de la prévention et des risques; direction des pêches maritimes et de l'aquaculture; Conseil général de l'environnement et du développement durable; commissariat général au développement durable); aux correspondants et référents (correspondants régionaux du plan ministériel administration exemplaire [CoPAE]; référents administration exemplaire des directions générales d'administration centrale [RefAE]) (pour exécution).

La présente note a pour objet le lancement des opérations de collecte de données et informations en vue de: préparer le bilan 2015 du plan d'action « administration exemplaire pour la transition écologique, administration zéro gaspillage »; constituer l'état de référence (ou état zéro) au 31 décembre 2015 du plan d'action ministériel 2015-2020 pour l'ensemble des services des ministères de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du logement et de l'habitat durable.

a) Le plan d'action « administration exemplaire pour la transition écologique, administration zéro gaspillage » comporte des engagements collectifs qui s'adressent aux services et des éco-gestes quotidiens qui s'adressent plus spécifiquement aux agents. Les engagements collectifs portaient des objectifs à atteindre le plus vite possible. C'est la raison pour laquelle il est demandé un point d'avancement au 31 décembre 2015, après quasiment un an de mise en œuvre.

De même, vous êtes invités à faire état des améliorations constatées dans les gestes quotidiens au travers des campagnes de sensibilisation ou animations sur les quatre thématiques du plan d'action.

b) Le plan ministériel administration exemplaire (PMAE) 2015-2020 a été diffusé à l'ensemble des services le 23 février 2016 et mis en ligne sur le site intranet de service des politiques support et des systèmes d'information (SG/SPSSI) à l'adresse suivante : <http://intra.pssi.sg.e2.rie.gouv.fr/pmae-2015-2020-a11503.html>.

Les correspondants administration exemplaire (COPAE) désignés dans le cadre de la nouvelle organisation régionale de l'État sont chargés de la diffusion, de l'animation, de la mise en œuvre et du suivi du PMAE 2015-2020 pour l'ensemble des services des deux ministères dans leur zone de gouvernance. Ils ont, à ce titre, vocation à coordonner la collecte des données et informations dans ces services et doivent en établir une synthèse régionale.

Les membres de ce réseau ont été informés du lancement des opérations. Ils disposent de toutes les informations techniques pour venir en appui des services et assurer leur mission. Tous les documents sont accessibles sur le site intranet cité plus haut.

Afin d'alléger au maximum la tâche des COPAE, le département des politiques ministérielles de fonctionnement et d'achat durables (SPSSI/PMFAD) utilisera tous les outils et systèmes d'information disponibles qui permettent de restituer des données et indicateurs au niveau national. Le bilan général du PMAE sera établi sur la base des informations collectées à la fois au niveau national et régional.

Pour le recueil des données au niveau régional, une enquête en ligne est ouverte à compter de la parution de la présente note, à l'adresse <http://enqueteur.spssi.sg.i2/index.php?sid=32139>.

Cette enquête sera ouverte jusqu'au 2 mai 2016.

Il est souligné que tous les services sont rendus destinataires du lien vers l'enquêteur en ligne afin qu'ils complètent eux-mêmes le questionnaire. Des points réguliers seront réalisés par le département PMFAD pour les COPAE afin qu'ils puissent suivre l'évolution des saisies des services de leur zone de gouvernance, procéder le cas échéant aux relances nécessaires et réaliser la synthèse régionale.

Je rappelle l'importance de ce premier bilan qui servira de référence pour le suivi ultérieur du PMAE 2015-2020. Un soin particulier devra donc être apporté pour fournir des informations fiables.

Vous trouverez ci-joint une fiche technique qui indique les étapes et modalités pratiques de mise en œuvre du bilan 2015 ainsi qu'un tableau récapitulatif des données et indicateurs du PMAE 2015-2020 qui définit les données et indicateurs à fournir ainsi que leur mode de calcul.

Dans la mesure où le bilan annuel doit être remis à la déléguée interministérielle au développement durable au 31 mai, j'attacherais du prix à ce que le calendrier suivant soit tenu :

- le 2 mai 2016, pour le retour des enquêtes en ligne dûment renseignées ;
- le 17 mai 2016, pour la synthèse régionale du PMAE et les bonnes pratiques.

Par ailleurs, je rappelle que vos services peuvent prendre appui sur les COPAE en poste en DREAL lorsque vous avez mis en place un plan d'administration exemplaire couvrant l'ensemble des services de l'État dans la région et en avez confié l'animation et le suivi à la DREAL.

Toute information utile peut être obtenue auprès de la boîte fonctionnelle : pmfad1.spssi.sg@developpement-durable.gouv.fr ainsi que sur le site intranet : <http://intra.pssi.sg.e2.rie.gouv.fr/suivi-du-pmae-r4337.html>

Je vous remercie de contribuer à cette opération et vous engage à transmettre toutes les instructions utiles à vos services pour qu'ils apportent le soin nécessaire à la production des éléments et facilitent ainsi le travail des COPAE.

La présente note sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2016.

Pour les ministres et par délégation :
Le secrétaire général,
F. ROL-TANGUY